

Sanction royale

est absurde de préserver un régime qui constitue en fait une taxe à l'exportation des produits manufacturés.»

C'est que nous disons, nous conservateurs, c'est ce que dit le ministre des Finances. Je trouve inquiétant que le NPD ne dise pas un mot du fait que l'un de ses partisans, un grand syndicat international représentant un secteur industriel important dans toute les provinces du Canada, est en faveur de l'abolition de cette taxe de vente fédérale.

Nous aurions beaucoup d'autres raisons de l'abolir. Jusqu'à maintenant, j'ai mentionné des commentaires de gens qui ne sont pas concentrés dans ma circonscription. Je ne pense pas qu'on se rende compte de la diversité de nos appuis dans tout le Canada. Par exemple, nous avons fait comparaître devant nous M. Allen Hills de la Canadian Federation of Farm Equipment Dealers qui a déclaré: «Un système fiscal qui comporte des exceptions et exemptions déterminées selon une définition du gouvernement de ce qui est et de ce qui n'est pas, dégénérera rapidement, pour nous replacer dans la situation actuelle, où nous essayons d'administrer le gâchis de la taxe fédérale de vente. Cela explique en partie pourquoi j'ai dit que le système actuel était un gâchis ou un cauchemar.»

Il décrit ensuite en détail les problèmes que pose la taxe de vente fédérale actuelle. Il dit également que la pire chose que nous pourrions faire avec la nouvelle taxe sur les produits et services, c'est de prévoir autant d'exemptions qu'il en existe actuellement en ce qui concerne la taxe de vente fédérale.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai écouté le discours du député. Il a mentionné le directeur national des Métallurgistes unis et a lu des déclarations de M. Docquier concernant la taxe sur les ventes des fabricants.

J'ai cru que j'avais peut-être mal compris, alors je suis allé vérifier. M. Docquier est d'accord avec nous pour dire que la taxe sur les ventes des fabricants est effectivement injuste. Le député n'a pas lu la conclusion de M. Docquier, qui est contre cette taxe régressive que le gouvernement a présentée. Pourquoi n'a-t-il lu qu'une partie de la déclaration du témoin? Pourquoi n'a-t-il pas lu la partie où il dit qu'il est contre la proposition du

gouvernement? C'est pour cette raison que nous avons proposé des solutions de rechange.

Le président suppléant (M. Paproski): La prochaine fois que la Chambre étudiera ce projet de loi, le député aura 10 minutes pour terminer ses remarques, plus les 10 minutes réservées aux questions et aux observations.

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

M. le Président: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté sans amendements les projets de loi suivants: le projet de loi C-4, Loi modifiant la Loi d'urgence sur les approvisionnements et modifiant la Loi sur l'accès à l'information en conséquence; le projet de loi C-12, Loi concernant les musées; le projet de loi C-13, Loi portant autorisation de l'aliénation de Nordion International Inc. et de Theratronics International Limitée; et le projet de loi C-31, Loi modifiant la Loi sur le gouverneur général.

En outre, j'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté le projet de loi S-11, Loi restructurant le Synode de l'Est du Canada de l'Église Luthérienne d'Amérique sous le nom de Synode de l'Est de l'Église évangélique luthérienne au Canada, qu'il la prie d'approuver.

LA SANCTION ROYALE

[Traduction]

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Résidence du Gouverneur général
Ottawa,

Le 30 janvier 1990

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable John Sopinka, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui, le 30 janvier 1990, à 17h00, afin de donner la sanction royale à plusieurs projets de loi.

Veuillez agréer, monsieur le Président,
l'assurance de ma haute considération.
Le sous-secrétaire, Opérations,
Jean M. Sévigny